

République Française

Département de l'Ardèche

**Syndicat Mixte du Conservatoire
Ardèche Musique et Danse**

Extrait du registre des délibérations du comité syndical.

Séance du vendredi 19 novembre 2021

N° 819 | 2021

Objet : Désignation des représentants du Comité Syndical au Comité Technique

Nombre de représentants au Comité Syndical : 12		Nombre total de voix du Comité Syndical : 18	
Collège des représentants du Département : 3 représentants (porteurs de 3 voix)		Collège des représentants des communes et des EPCI : 9 représentants (porteurs d'1 voix)	
Présents avec voix délibérative :	3	Présents avec voix délibérative :	4
Représentés par un pouvoir :	0	Représentés par un pouvoir :	3
Votants :	3	Votants :	7
Nombre de voix exprimables ¹ :	9	Nombre de voix exprimables ¹ :	7
Suffrages exprimés :	9	Suffrages exprimés :	7
Quorum² constaté = 10	Total des suffrages exprimés : 16		

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi dix-neuf novembre à 14h30, en salle Georges Brassens à TOURNON-SUR-RHONE, et après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 12 novembre 2021, le comité syndical s'est réuni en séance de droit, sous la présidence de son doyen d'âge, Monsieur Paul Barbary. Le quorum, fixé à la moitié + 1 de ses membres (soit 7 personnes présentes ou représentées), était atteint (10 élus présents ou représentés par un pouvoirs).

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Pascale BORDE PLANTIER (titulaire), Laetitia BOURJAT (suppléante), Véronique CHAIZE (suppléante), Martine ROUMEZY (titulaire)

Messieurs : Paul BARBARY (titulaire), Ronan PHILIPPE (titulaire), Monsieur Marc-Antoine QUENETTE (titulaire)

2. *Elus du comité syndical représentés par un pouvoir :*

Messieurs : Alain DEFFES (titulaire, donne son pouvoir à Paul BARBARY), Philippe EUVRARD (titulaire donne son pouvoir à Pascale BORDE-PLANTIER), Emile LOUCHE (titulaire, donne son pouvoir à Martine ROUMEZY)

Etaient présents sans voix délibérative :

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Christelle REYNAUD (suppléante)

2. *Elus des communes, des EPCI et du Département :*

Mesdames : Céline BELLE, Monique LEPINE

3. *Autres présents :*

Mesdames : Valérie CHAMBOULEYRON, Estelle DELAFONTAINE ; Messieurs : Lionel MARIANI

Etaient absents ou excusés :

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Marie-Pierre CHAIX (titulaire), Anne CHANTEREAU (suppléante), Mireille DESESTRET (titulaire), Isabelle FREICHE (suppléante), Hélène LACROIX (titulaire), Barbara TUTIER (suppléante), Nadège VAREILLE (suppléante), Mme Françoise RIEU-FROMENTIN (suppléante)

Messieurs : Alain DEFFES (titulaire), Philippe EUVRARD (titulaire), Christophe FAURE (suppléant), Christian FEROUSSIER (titulaire), Mathieu LACHAND (titulaire), Emile LOUCHE (suppléant), Patrick OLAGNE (suppléant), Denis REYNAUD (suppléant)

¹ Nombre de voix exprimables = nombre de votants x nombre de voix

² Le quorum du comité syndical est atteint quand 7 de ses 12 membres sont présents ou représentés (article 6.3 des Statuts). Est considéré comme membre représenté (et, donc, pris en compte dans le calcul du quorum), tout élu absent ayant donné une procuration à un membre présent.

Objet : Désignation des représentants du Comité Syndical au Comité Technique**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique;
- la délibération n° 673 du 31 mai 2018 relative à la fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique placé auprès du Syndicat Mixte et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Entendu l'exposé du Président de séance précisant l'objet de cette délibération :

- « **Le comité technique est une instance de concertation** chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services. C'est ainsi qu'y sont examinées les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations.... En outre, le CT est informé des incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire.
- Pour rappel, par délibération du 31 mai 2018, le comité syndical avait décidé :
 - o de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
 - o le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
 - o le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité.
- Je vous propose donc les candidatures suivantes :
 - Membres titulaires :
 - Monsieur Paul BARBARY
 - Madame Martine ROUMEZY
 - Madame Pascale BORDE-PLANTIER
 - Madame Mireille DESESTRET
 - Membres suppléants :
 - Madame Laetitia BOURJAT
 - Monsieur Ronan PHILIPPE
 - Monsieur Marc-Antoine QUENETTE
 - Monsieur Emile LOUCHE

Après décompte des voix, le résultat suivant est constaté par le Président de séance. Sont désignés représentants auprès du Comité Technique du Conservatoire Ardèche Musique et Danse :

- **Titulaires :**
 - **Monsieur Paul BARBARY**
 - **Madame Martine ROUMEZY**
 - **Madame Pascale BORDE-PLANTIER**
 - **Madame Mireille DESESTRET**
- **Suppléants :**
 - **Madame Laetitia BOURJAT**
 - **Monsieur Ronan PHILIPPE**
 - **Monsieur Marc-Antoine QUENETTE**
 - **Monsieur Emile LOUCHE**

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président du Syndicat Mixte.**

